

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL GESTION DES POLLUTIONS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté du 17 juillet 2012 BO 35 du 27 septembre 2012
Première session 2016

Définition de l'emploi

Le titulaire de la spécialité gestion des pollutions et protection de l'environnement de baccalauréat professionnel est un professionnel qualifié qui exerce les emplois suivants :

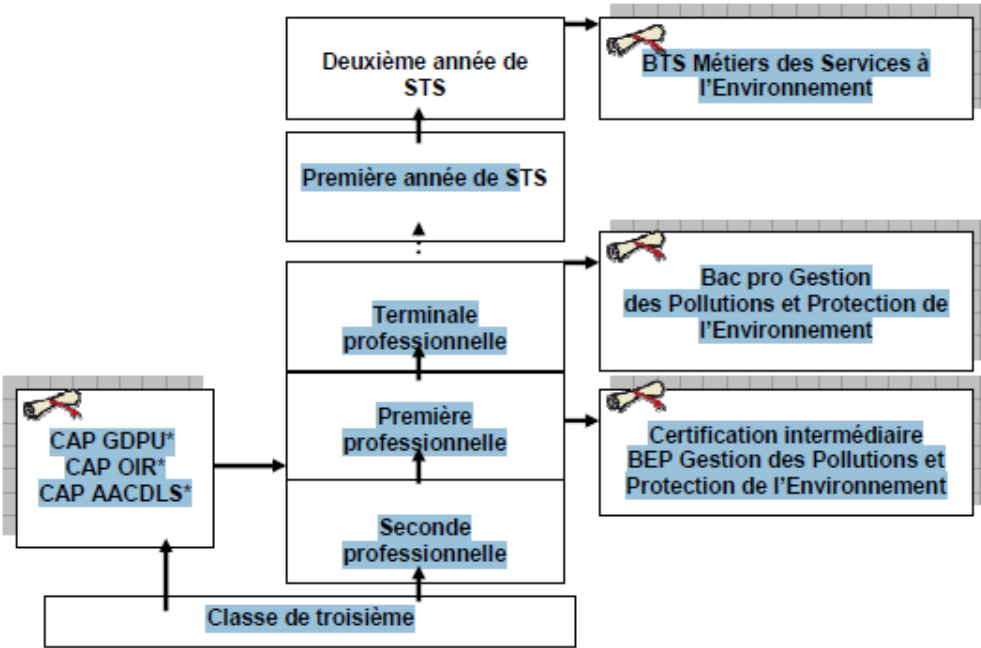
- conducteur de chantier dans le secteur de l'assainissement et du nettoyage de sites industriels et de la dépollution des sites naturels pollués,
- chef de chantier dans le secteur de la propreté urbaine,
- chef d'équipe ou chef de chantier dans le secteur de la collecte, du tri, du traitement, de la valorisation et de l'élimination des déchets.

Secteurs professionnels

Le titulaire de la spécialité gestion des pollutions et protection de l'environnement de baccalauréat professionnel exerce principalement dans les secteurs :

- de l'assainissement et du nettoyage industriel :
 - maintenance des réseaux et des ouvrages d'assainissement collectif et non collectif d'eaux usées et pluviales,
 - hygiène immobilière : entretien des canalisations et prestation 3D (désinfection, dératisation, désinsectisation),
 - nettoyage des sites industriels,
 - dépollution des sites,
 - collecte et transport des déchets industriels,
 - gestion des déchets en centre de transit, de regroupement et de tri ;
- du nettoyage,
- de la collecte, tri et conditionnement des déchets solides.

Organisation de la filière



Capacités/ compétences

C1 – S’informer	C11 Rechercher, sélectionner l’information
	C12 Traiter, référencer et stocker l’information
	C13 Assurer une veille des données technologiques et réglementaires
C2 – Analyser	C21 Analyser les données collectées, les relevés et mesures effectués
	C22 Analyser les risques liés à l’activité du travail
	C23 Apprécier les incidences du chantier ou de l’activité sur l’environnement
	C24 Analyser les dysfonctionnements techniques
C3 – Organiser et gérer	C31 Choisir les méthodes et les moyens de l’intervention
	C32 Planifier les opérations dans le respect des mesures de sécurité
	C33 Organiser l’activité et encadrer les personnels
	C34 Déterminer les moyens de mesure ou de contrôle de la qualité
	C35 Gérer la maintenance des véhicules et des matériels professionnels et de sécurité
C4 – Réaliser	C41 Mettre en œuvre des techniques d’assainissement
	C42 Mettre en œuvre des techniques d’hygiène immobilière
	C43 Mettre en œuvre des techniques de nettoyage et de dépollution des sites industriels
	C44 Mettre en œuvre des techniques de gestion des déchets industriels liquides et pâteux
	C45 Mettre en œuvre des techniques de nettoyage dans le respect des procédures en vigueur et des règles de sécurité
	C46 Mettre en œuvre des techniques de collecte et de tri dans le respect des procédures en vigueur et des règles de sécurité, en vue d’une valorisation ou d’une élimination
	C47 Effectuer la maintenance préventive et corrective
	C48 Mettre en œuvre les mesures adaptées en cas d’incident ou d’accident
C5 – Contrôler	C51 Mettre en œuvre des opérations de contrôle qualité
	C52 Mettre en œuvre des opérations de contrôle de sécurité
C6 – Communiquer	C61 Etablir des relations professionnelles adaptées avec les partenaires internes ou externes
	C62 Produire des documents de communication adaptés

Enseignements professionnels

- Technologie et techniques professionnelles dans les secteurs de l’assainissement, de l’hygiène immobilière
- Technologie et techniques professionnelles dans les secteurs du nettoyage industriel et de la dépollution des sites
- Technologie et techniques professionnelles dans les secteurs du nettoyage, de la collecte des déchets solides
- Technologie et techniques professionnelles dans les secteurs du tri des déchets et du conditionnement en vue de la réutilisation des matières premières.

Savoirs associés

S1 – Connaissance de l’environnement de travail (diversité des secteurs professionnels d’intervention et caractéristiques, communication professionnelle et animation d’une équipe, contrôle de la qualité, santé et sécurité au travail).

S2 – Technologies et techniques (assainissement, hygiène immobilière, nettoyage et dépollution des sites industriels, nettoyage, collecte des déchets solides, tri des déchets et conditionnement en vue de la réutilisation des matières premières).

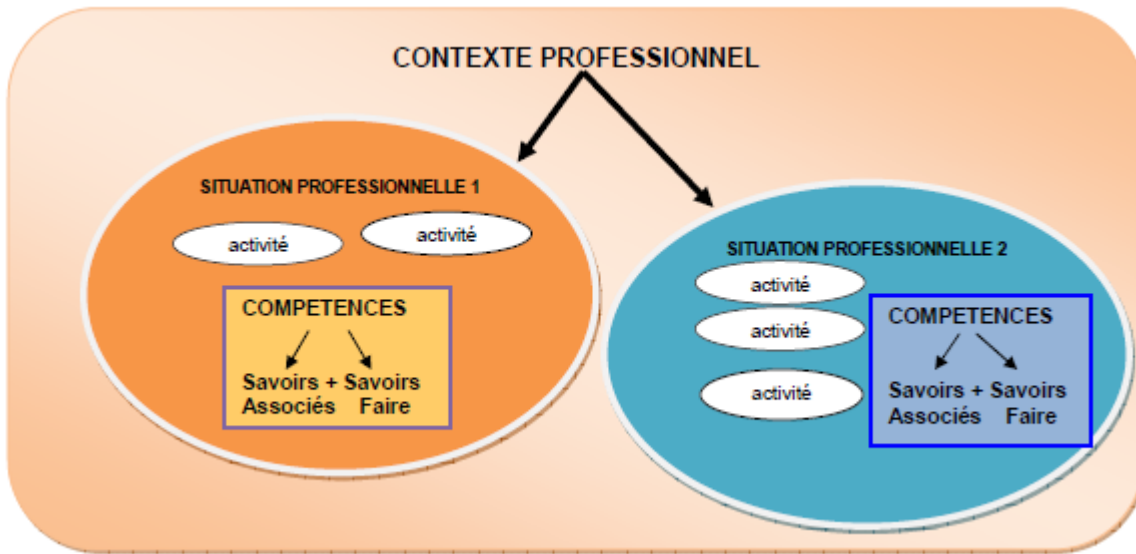
S3 – Sciences et technologies de la protection de l’environnement (écologie et biodiversité, microbiologie appliquée, les catastrophes et incidences environnementales, impact des pollutions sur les écosystèmes, gestion des déchets et protection de l’environnement).

L'acquisition des connaissances prend en compte :

- la connaissance de l'entreprise et/ou du contexte professionnel,
- les réglementations en vigueur,
- la santé et la sécurité au travail,
- la qualité,
- le développement durable, le respect de l'environnement,
- la maîtrise des outils informatiques et logiciels professionnels.

Plan de formation et démarche pédagogique

L'enseignement des techniques professionnelles s'appuie sur la mise en œuvre de compétences permettant de développer des savoir-faire et les savoirs associés correspondants (possibilité de délocaliser en entreprise une partie de l'apprentissage des techniques professionnelles en complément des enseignements professionnels en centre de formation.



Une séquence pédagogique est construite en référence à un contexte professionnel et présente une situation professionnelle dans laquelle vont s'inscrire des activités. Elle met en relation les savoirs faire et les savoirs associés

Les situations d'enseignement sont variées et en rapport avec les réalités des différents secteurs professionnels de l'assainissement et du nettoyage industriel, du nettoyage, de la collecte, du tri et du conditionnement des déchets. L'équipe pédagogique veille à donner du sens aux différentes activités proposées en privilégiant la démarche de projet et l'approche inductive.

L'hétérogénéité des apprenants doit inciter les équipes pédagogiques à organiser la formation en prenant en compte les acquis et le rythme d'acquisition de chacun. Les professeurs sont ainsi amenés à différencier les activités d'apprentissages. La diversité des situations d'enseignement et l'individualisation des parcours de formation impliquent un suivi, sous forme de fiches individuelles, des activités et des acquis des apprenants.

*Support réalisé avec des extraits
du document d'accompagnement pédagogique
(F. GUILLET et groupe d'experts mandaté par la VIème CPC)
et du référentiel d'activités professionnelles du diplôme.*